

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 5

Absent : 0

Date convocation et affichage : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nicolas Jourdan	pouvoir à Eric Monin
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Elisabeth Nait**Affaire 7 – Convention de gestion de services numériques communs entre la commune de Jacou et Montpellier Méditerranée Métropole**

Rapporteur : Jamal Ellassri

Monsieur le conseiller municipal délégué rappelle que Montpellier Méditerranée Métropole, l'ensemble des communes membres ainsi que plusieurs centres communaux d'action sociale ont développé depuis plusieurs années, des outils partagés afin de répondre conjointement aux défis et aux opportunités qu'offrent la numérisation, la dématérialisation et l'informatisation des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Ces évolutions technologiques impactent à la fois leurs fonctionnements internes, leurs échanges avec les tiers publics et privés et leurs relations avec les administrés.

L'ensemble des acteurs souhaite poursuivre cette coopération afin de disposer de services publics modernes et efficaces qui puissent offrir à leurs partenaires et à leurs administrés une réactivité et une sécurité informatique optimales.

Cette mission d'intérêt général partagée, permet de développer une identité numérique métropolitaine et communale respectueuse de l'ensemble des libertés individuelles, conforme au règlement général pour la protection des données désormais en vigueur au sein de l'ensemble des états membres de l'Union Européenne.

Cette coopération entre personnes publiques s'inscrit dans les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics. Elle constitue une des actions majeures du schéma de mutualisation de Montpellier Méditerranée Métropole et de ses 31 communes, adopté le 13 décembre 2015 et mis à jour chaque année.

Dans ce cadre, une nouvelle convention a été établie entre la commune de Jacou et Montpellier Méditerranée Métropole pour la mise en place de solutions partagées concernant :

- l'administration électronique,
- la dématérialisation des procédures de marchés publics,
- la mise à disposition publique des données numériques « open data »
- la plateforme Téléalerte.

Le coût annuel global, fixé pour toute la durée de la convention s'élève à 231,12 € HT.

En conséquence, il propose au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de services numériques communs avec Montpellier Méditerranée Métropole joint à la présente ;
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame la Première Adjointe, à signer la convention dédiée ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

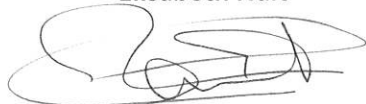
Entendu l'exposé de Monsieur le conseiller municipal délégué et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Elisabeth Nait**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 03/04/2025
- date d'affichage le 03/04/2025